

# VISITE DE CONTROLE - LABEL ECOLE DE RUGBY

Dans les 6 mois qui précèdent la date d'anniversaire des 2 ans du label Ecole de Rugby une visite de contrôle est obligatoire afin de s'assurer que l'EDR continue de respecter les critères de labellisation.

## Qui est concerné ?



Uniquement les clubs qui ont obtenu le **nouveau label** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. **Pour la saison 2024-2025 ce sont les clubs labellisés au 1er juillet 2023.**



## Quand faire la visite ?

**Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai** de la saison qui précède la date des deux ans du label

*(Exemple EDR labellisée au 1<sup>er</sup> juillet 2023 visite de contrôle entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 mai 2025).*



## Qui fait la visite ?

Elle est effectuée par la **commission EDR** départementale accompagnée du **CTC** en présence du **responsable de l'EDR** et de son équipe.



## Quel objectif ?

La commission départementale devra rendre un avis après la visite de contrôle : Maintien du label pour les 2 saisons à venir



Réévaluation du label (niveau supérieur) pour les 2 saisons à venir (dans ce cas complément de la dotation de matériel par la FFR).



Rétrogradation de niveau pour les 2 saisons à venir



Suppression du label pour les 2 saisons à venir (impossibilité pour le club de déposer un dossier avant la fin des 2 saisons)

Lors de cette visite de contrôle, l'évaluation de la commission départementale se doit d'être la plus objective possible. L'avis s'appuiera sur des éléments mesurables, identifiés dans la **grille d'évaluation** et dans le **PAQ**. Il devra prendre en considération **l'évolution de l'EDR** sur les deux saisons, des **situations spécifiques** du club et des **conditions exceptionnelles** qui pourraient affecter la réalisation de certaines actions. La commission départementale et le CTC sont aussi là pour accompagner l'EDR dans la mise en application des actions prévues.



## Quels outils utiliser ?

Le rapport de visite de contrôle ci après doit obligatoirement être renseigné. Nous vous invitons à vous appuyer sur les deux outils complétés lors de la demande de label :

- **La grille de labellisation** : reprendre la grille complétée à la demande de label et s'assurer que les critères de labellisation du niveau validé sont toujours atteints.

- **Le PAQ** (Plan d'Amélioration de la Qualité) reprendre le PAQ rédigé lors de la demande de label et s'assurer que les actions qui étaient prévues à N+1 et N+2 sont en cours.

Ci après des exemples d'utilisation des outils et d'avis qui pourraient être rendus par la commission :

- *Si la grille d'évaluation et le PAQ sont toujours respectés : l'EDR maintient son label. Si de nouveaux critères sont atteints et permettent de prétendre à un niveau de label supérieur, l'EDR peut demander une évolution de son niveau de label vers un niveau supérieur.*
- *Si la grille d'évaluation et/ou le PAQ ne sont plus en phase avec la réalité de l'EDR, la commission devra proposer (au CD et à la Ligue) une rétrogradation de niveau.  
Dans tous les cas la FFR sera l'instance qui validera.*



### Qui enterrine la décision ?

- S'il s'agit d'un maintien de label : c'est la Ligue qui valide officiellement après validation du CD.
- Pour tous les autres cas (réévaluation, rétrogradation ou suppression) **c'est la FFR qui valide** la décision après avis du CD et de la Ligue.

Selon les cas voici les pièces à envoyer **au plus tard le 31 mai 2025** à la FFR ([ecoles.rugby@ffr.fr](mailto:ecoles.rugby@ffr.fr)) :

- Réévaluation du label : rapport de visite + nouveau dossier pour prétendre à un niveau supérieur (respecter le calendrier officiel des labellisations).
- Rétrogradation : rapport de visite
- Suppression : rapport de visite



# RAPPORT DE VISITE DE CONTROLE LABEL ECOLE DE RUGBY

## **IDENTITE DU CLUB**

Nom du club :

Code club :

Ligue régionale :

Comité départemental :

Date d'attribution du label :

Niveau de label obtenu :

## **EVALUATION - OBSERVATIONS**

Date de la visite de contrôle :

Nom des membres de la commission départementale et du CTC présents lors de la visite :

Commentaires et observations de la Commission Départementale accompagnée du CTC :



## CONCLUSIONS DE LA VISITE DE CONTROLE

Cocher la case correspondante :

	Décision	Précision	Validation
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Maintien du label</b>		CD et Ligue
<input type="checkbox"/>	<b>📈 Demande de label de niveau supérieur</b>	Préciser niveau :	CD, Ligue et FFR
<input type="checkbox"/>	<b>📉 Rétrogradation du label</b>	Préciser niveau :	CD, Ligue et FFR
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>✗ Suppression du label</b>		CD, Ligue et FFR

## SIGNATURES

### Club

Date :

Nom :

Signature :

### Commission EDR

Date :

Nom :

Signature :

### Comité Départemental (Président ou délégué)

Date :

Nom :

Signature :

### Ligue Régionale (Président ou délégué)

Date :

Nom :

Signature :